

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 2025-057**

**Le 17 novembre deux mil vingt cinq**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

**PRESENTS** : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, M. AGATHOCLEOUS

**ABSENTS AVEC POUVOIR** : Mme DUC (au profit de Mme PARIOT),

**ABSENTS SANS POUVOIR EXCUSÉS** : M. MARTIN ; Mme KHERRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LAFORET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 1

**Objet : Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte des déchets ménagers et assimilés**

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) en application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport est élaboré par la collectivité compétente, quel que soit le mode d'exploitation, la taille et l'étendue des missions du service. Il permet de centraliser les informations sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et d'évaluer sa performance par le calcul d'indicateurs.

Les communes sont tenues de présenter les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) devant leur conseil municipal au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Elle gère aussi la déchèterie communautaire d'Arnas.

La Communauté d'Agglomération a confié à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, par voie conventionnelle, la gestion des déchets ménagers et assimilés de la commune de Jassans-Riottier (collecte, traitement, valorisation, déchèterie).

De plus, la Communauté d'Agglomération a délégué au Syndicat Mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des Déchets Beaujolais Dombes (SYTRALVAL) le traitement et la valorisation des déchets.

## Le cadre d'intervention

La CAVBS assure les missions suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Gestion de la déchèterie communautaire d'Arnas,
- Information, sensibilisation et éducation de tout public sur la gestion, la prévention et la réduction des déchets,
- Livraison et maintenance des bacs roulants,
- Gestion des points d'apports volontaires
- Déploiement de composteurs partagés et collectifs.

Le traitement des déchets est transféré à un syndicat, le SYTRAIVAL.

Un règlement fixe le cadre du service de collecte (voir délibération n°2020-007 du conseil municipal du 3 février 2020).

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée en porte à porte ou en point d'apports volontaires. La gestion est assurée en régie pour les communes de Arnas, Gleize, Limas et Villefranche-sur-Saône, et via des marchés en prestation de service pour les 14 autres communes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS), hors Jassans Riottier.

Les maires conservent le pouvoir de police spéciale en matière de déchets.

La commune de Limas bénéficie du service de collecte des déchets ménagers et de la collecte sélective en porte à porte. La fréquence des collectes est variable selon les secteurs de la commune et la densité de population.

## Organisation générale du service :

	Secteur régie 80 % de la population	Secteur Nord 12 % de la population	Secteur Sud 8 % de la population
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte (bacs individuels et collectifs) Fréquence C1 à C3	Prestation (écodéchets) Porte à porte (bacs individuels et collectifs, sacs) Fréquence C1	
<i>Traitements transférés au SYTRAIVAL</i>			
Emballages et papier	Multi matériaux :  Porte à porte (bacs individuels et sacs) Fréquence C 0,5 à C1	Multi matériaux :  Prestation (écodéchets) Porte à porte (bacs individuels et sacs) Fréquence C 0,5	Emballages : Prestation (Véolia) Apport volontaire Colonnes aériennes
<i>Papiers : Transférés au SYTRAIVAL Apport volontaire Colonnes aériennes</i>			
<i>Traitements transférés au SYTRAIVAL</i>			
Verre	<b>Collecte transférée au SYTRAIVAL</b> Apport volontaire Colonnes aériennes		
	<i>Traitements transférés au SYTRAIVAL</i>		

		Envoyé en préfecture le 18/11/2025
		Reçu en préfecture le 18/11/2025
		Publié le
		ID : 069-216901157-20251117-2025057-DE
Déchets alimentaires	Prestation (Les Alchimistes) Apport volontaire Abris bacs Fréquence C 1 à C 2	Berger Levault
Déchèterie	Déchèterie d'Arnas : prestation (Serfim) sauf Ville-sur-Jarnioux	

Fréquence : C 0,5 : tous les 15 jours. C1 : collecte 1 fois/semaine. C2 : collecte 2 fois /semaine. C3 : collecte 3 fois /semaine.

### Bilan de la collecte pour l'année 2024 :

En 2024, 15 033 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, contre 14 972 tonnes en 2023.

Concernant le volet « recyclables » (emballages et papiers), 2 396 tonnes ont été valorisée en 2024 à comparer aux 2 329 tonnes de 2023 ;

Concernant la valorisation du verre, 2 004 tonnes ont été collectées en 2024 contre 1 954 tonnes en 2023 soit une augmentation de 2,5 %.

Concernant les biodéchets, 92 tonnes ont été collectées en 2024, soit une hausse de 80 % par rapport à 2023.

### Bilan sur le fonctionnement de la déchèterie :

Il est rappelé que la déchèterie d'Arnas accueille tous les habitants de la CAVBS à l'exception des habitants de :

- Jassans-Riottier (déchèterie de Frans)
- Ville-sur-Jarnioux (déchèterie de Anse, Chazay d'Azergues, Saint Laurent d'Oingt et Theizé)

Ce qui représente une population desservie de 66 582 habitants.

Les horaires d'ouverture de la déchèterie sont différents selon les deux périodes du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

L'entrée à la déchèterie n'est autorisée qu'aux personnes détentrices d'un badge d'accès.

En 2024, de nouvelles filières de valorisation ont été mises en place à la déchèterie :

- Petits objets (jouets)
- ABH – THE : cette filière permet de récupérer les articles de bricolage et de jardinage thermique comme des tronçonneuse ou des rotofils. Les objets récupérés sont, cela les cas, réparés et réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés.
- ASL – MEL : cette filière permet de récupérer des articles de sport et loisirs comme des vélos, des tentes, des raquettes, etc...Les objets sont, selon les cas, réparés et réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés.

114 596 entrées ont été comptabilisées en 2024 contre 112 915 en 2023.

11 145 tonnes ont pu être triées en 2024 (soit 167,4 kg/hab) contre 10 360 tonnes en 2023.

## Les mesures de prévention mises en œuvre en 2024

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

Berger Levéault

ID : 069-216901157-20251117-2025057-DE

→ La communauté d'agglomération a lancé l'élaboration de son Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce programme est un document obligatoire visant à planifier des actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets. En 2024, les trois premières étapes ont été réalisées :

- Etape 1 : diagnostic,
- Etape 2 : identification des actions
- Etape 3 : construction du programme.

→ Les ambassadeurs du tri ont réalisé 84 interventions en milieu scolaire.

→ Les calendriers des jours de collecte sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération. Un envoi est réalisé à l'ensemble des gestionnaires d'habitats collectifs pour informer les personnels chargés de l'entrée/sortie des bacs.

→ Compostage partagé sur l'espace public

En fin d'année 2024, 20 sites de compostage étaient en fonctionnement sur le territoire.

Pour l'ensemble de ces sites, 16,62 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères.

→ Opérations ponctuelles menées durant l'année 2024 :

- Tous au compost ! en mars
- Journée éco-citoyenne à Arnas
- Stand de prévention lors des activités d'été à Béligny et Belleroche
- Sensibilisation au nettoyement et tri des déchets dans le quartier de Béligny
- Semaines du Développement durables dans différentes communes en septembre et octobre (dont Limas)
- Semaine européenne de réduction des déchets en novembre à Villefranche sur Saône
- Stand « Réduction et prévention des déchets » lors du Marathon du Beaujolais.

## Les coûts en 2024 :

Postes de charges	Euros
Charges fonctionnelles	627 770
Charges de prévention	325 192
Pré collecte	220 391
Charges de collecte	2 396 996
Charges de traitement	2 590 957
Déchèterie	885 136
Charges liées aux conventions	746 101
<b>TOTAL charges 2024</b>	<b>7 936 027</b>

Les charges fonctionnelles et de prévention sont en hausse par rapport à 2023. Le calcul de ces charges a fait l'objet d'une nouvelle procédure afin de prendre en compte les charges indirectes qui n'étaient pas comptabilisées auparavant. De plus, un poste d'animateur sur le compostage a été créé, et un 3<sup>ème</sup> ambassadeur a été présent sur 10 mois de l'année.

Produits	
<b>Produits industriels dont :</b>	
Vente matériaux collecte sélective	184 595
Vente matériaux déchèterie, entrées payantes, badges	21 316
Vente composteurs	22 401
Divers (remboursement sinistres, régularisation, etc...)	11 745
<b>Soutiens, subventions, dont :</b>	<b>859 087</b>
Soutien CITEO	773 261
Soutien déchèterie	23 465
Subvention Sytraival (compensation transfert, compostage)	62 361
<b>TOTAL produits</b>	<b>1 099 145</b>

TEOM	7 052 228
------	-----------

TOTAL produits 2024	8 151 372
---------------------	-----------

Vu :

- Les articles L.5211-1 et D.2224-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- Le rapport ci-dessus.

A l'issue de l'exposé, le Conseil Municipal prend acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de collecte de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilé.

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire

